Nouvelle série. JUILLET 1888 32e année, no 7

L'ART DENTAIRE

REVUE MENSUELLE

DE LA CHIRURGIE ET DE LA PROTHÈSE DENTAIRES

A. PRÉTERRE

CHIRURGIEN DENTISTE AMÉRICAIN, LAURÉAT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS,
MÉDAILLE D'OR UNIQUE AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES DE 1867 ET 1878,
FOURNISSEUR DES HOPITAUX CIVILS ET MILITAIRES, ETC., ETC.

Ne pas avancer, c'est reculer !

SOMMAIRE

PARIS

29, BOULEVARD DES ITALIENS 29

NICE, succursale de la maison Préterre, 5, Place Masséna, **NICE**
New-York, Drs E. et A. Préterre, 159, Bowery

PRIX DE L'ABONNEMENT

8 fr. par an pour la France, 10 fr. pour l'étranger



LES DENTS ET LES MAUVAIS SOLDATS

—

S'il était nécessaire de prouver l'importance d'une bonne dentition, il suffirait de rappeler que le mauvais état des dents peut rendre impropre au service militaire.

Chaque année les conseils de revision ont à juger les réclamations de jeunes conscrits invoquant la perte de dents pour se soustraire à l'impôt du sang.

Ce n'est pas tout; les médecins militaires sont, de temps en temps, appelés à examiner des hommes déjà sous les drapeaux, qui cherchent à se faire renvoyer dans leurs foyers, en montrant à leur major une bouche en mauvais état.

C'est en songeant à ces vulgaires « Carotiers » qu'un professeur distingué du Val-de-Grâce, M. le D[r] E. Bois-

FEUILLETON DE L'ART DENTAIRE.

ODONTIANA

—

Une balle trouvée dans une défense d'éléphant.

Le *Moniteur de l'exposition* a signalé un fait bien curieux : un ouvrier était occupé à diviser une défense d'éléphant au moyen de la scie circulaire, quand un grincement métallique vient attirer son attention.

Il arrête la marche de l'appareil et, à son grand étonnement, aperçoit dans la section une balle en plomb sphérique, une balle d'arme à feu, d'un modèle très primitif, et si intimement liée au tissu qu'elle fait corps avec lui.

Cette balle, enfermée dans la masse éburnée, ne pouvait y avoir été logée par un coup direct. Sa position était donc le ré-

seau, a mentionné la perte volontaire des dents dans son excellent *Traité des maladies simulées.*

L'auteur nous permettra de reproduire le passage consacré à ce sujet, en lui rappelant qu'on n'emprunte qu'aux riches.

A. PRETERRE.

DES BLESSURES SIMULÉES

Les mutilations peuvent consister dans la perte volontaire d'un nombre plus ou moins considérable de dents.

Pour que l'exemption soit prononcée, il faut qu'il y ait perte ou carie des deux canines de chaque mâchoire, ou bien perte ou carie des quatre incisives de la même mâchoire, ou bien enfin perte ou carie de plusieurs dents canines ou incisives à l'une ou l'autre mâchoire

---

sultat d'un phénomène très curieux dont voici, croyons-nous, l'explication :

Un coup de feu a atteint l'animal dans la région maxillaire, et le projectile se sera logé dans la pulpe molle, située à la défense, pulpe qui sécrète l'ivoire.

Peu à peu, la balle franchissant, avec le déplacement progressif de la matière pulpeuse et la croissance de la défense, la zone sécrétante, a fait corps avec du tissu de nouvelle formation, mais durci, et, avec le développement successif de la défense, est arrivée à occuper une position centrale.

Ce fait n'est pas isolé. Le même industriel possède trois spécimens de balles trouvées, dans les mêmes conditions, dans des défenses d'éléphants qui peuvent avoir avoir près de deux siècles de date. Il a trouvé même un dard de flèche enkysté, de 8 à 10 centimètres de longueur. Ces quelques faits semblent infirmer une opinion des physiologistes qui prétendent que tout tissu, soit osseux, soit éburné, rejette de son sein les matières étrangères,

(cinq au moins). Quant aux dents molaires, il faut qu'elles soient perdues ou altérées en assez grand nombre pour que la mastication soit pénible, difficile, et, du reste, les individus qui présentent une aussi mauvaise dentition sont généralement doués d'une constitution chétive, débile, d'un tempérament fortement lymphatique, et c'est pour ces deux motifs réunis que le plus souvent l'exemption est prononcée.

On voit parfois des jeunes gens se faire arracher ou limer au niveau de la couronne un certain nombre de dents et tout spécialement les incisives. Si, chez un individu robuste, doué d'une bonne constitution, on trouvait toutes les autres dents saines et les incisives d'une mâchoire seules absentes, on serait, il me semble, plus qu'autorisé à penser à une mutilation.

Pour imiter la carie, certains individus ont eu recours, paraît-il, au procédé suivant :

---

ou s'il ne les rejette pas, permet leur enkystement. Le corps étranger est alors emprisonné et isolément mobile.

Tel n'a pas été le cas d'une balle qui a pu rester dans la masse centrale d'une défense et s'identifier avec elle ; qui, par conséquent, a dû être tirée sur un animal jeune, s'est éloignée ensuite de la lésion primitive, a suivi la défense dans son développement et a été enfin emprisonnée par une masse qui, peu à peu, s'est durcie.

On peut donc supposer qu'il s'est écoulé au moins un siècle, entre l'introduction du projectile et sa situation actuelle.

(Cosmos.)

***

Un journal de Louisville (Kentucky) raconte sérieusement l'histoire suivante :

La mode s'est établie parmi les jeunes filles de New-York, depuis un an environ, de se faire incruster dans les dents des diamants, qui étincellent chaque fois qu'elles daignent sourire. Cette mode est

Après avoir limé une petite portion de chacune des dents incisives, ils touchaient de temps à autre l'extrémité limée avec un pinceau imbibé d'une dissolution peu concentrée d'acétate de plomb. Ce sel se transformait peu à peu en sulfure de plomb, qui adhérait assez solidement aux dents et leur donnait assez bien l'aspect de la carie.

Pour découvrir la fraude, il suffit de gratter la surface noircie ; on en détache ainsi la matière colorante dont l'analyse chimique indique la nature. En outre, un œil exercé saura toujours distinguer la section plus ou moins nette de la dent produite par la lime, de l'usure inégale et comme frangée qui appartient à la carie. Il ne faudrait pas non plus confondre la carie avec la coloration noire que présentent les dents chez les individus qui fument beaucoup, surtout dans des pipes à tuyau un peu court.

---

devenue très populaire et elle a déjà été adoptée dans plusieurs autres grandes villes des Etats-Unis ; il y a quelques jours qu'elle a été introduite à Louisville. La fille d'un riche banquier, étant allée faire récemment, avec son père, un voyage à New-York est retournée à Louisville, les dents de devant ornées de diamants.

DESCISEAUX.

*
* *

M. Delabarre fit des essais et finalement fabriqua des dentiers à base de gutta-percha à l'état naturel, pour lesquels il se fit breveter. Mais ce nouveau système, tout en présentant des avantages que l'on pourrait encore aujourd'hui appliquer dans des cas spéciaux, ne donna pas tous les bons résultats que l'on avait espéré. On aurait pu le perfectionner, et c'est vers ce but que M. Winderling fit porter ses premières expériences. Il voulait arriver à durcir la gutta-percha sans qu'elle perdît rien de ses précieuses qualités, ainsi que cela se produisait avec les moyens

Les individus qui se mutilent sont passibles des peines édictées par la loi.

Dr E. BOISSEAU.

L'ART DENTAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du compte rendu de la séance du 16 *mai* 1888

—

Organisation d'un service dentaire public et gratuit.

M. *Georges Berry*, au nom de la 5e Commission. —

Messieurs, le Conseil avait, sur le rapport de la 5e Commission, décidé l'organisation d'un service dentaire gratuit et avait confié ce service à la Chambre syndicale des dentistes de la rue de l'Abbaye. La Chambre syndicale qui siège rue Richer s'est émue et la Commission avait pensé mettre tout le monde d'accord en décidant que la Chambre syndicale de la rue de l'Abbaye serait

---

connus. Ses tentatives eurent tout le succès désirable, mais le caoutchouc durci apparut et je vais vous faire connaître les circonstances à la suite desquelles M. Winderling fut amené à l'appliquer à notre prothèse, qui en fut du coup toute révolutionnée.

ED. DAMAIN.

(*Revue Odontologique*.)

***

C'est surtout en ce qui concerne les yeux, les dents et les cheveux, que les déchets de la civilisation sont le plus aisément constatables.

Le nombre des gens qui ont de mauvaises dents est véritablement effroyable. Et ce qui prouve que cette infirmité envahissante résulte bien de la vie trop intense que nous menons, c'est que les campagnes, dont les mœurs se rapprochent davantage

chargée du service de la rive gauche et que celle de la rue Richer aurait la même mission sur la rive droite.

Mais alors, intervint une proposition de notre collègue, M. Albert Pétrot, qui défaisait tout ce qu'avait fait la Commission. En voici les termes :

« Le Conseil

« Délibère :

« Article premier. — Les dentistes patentés et établis depuis cinq ans au moins sont admis à participer, avec leurs collègues des hôpitaux et écoles dentaires, au service gratuit autorisé par décision du Conseil municipal en date du 2 mars 1888.

« Art. 2. — Ils n'auront, à cet effet, qu'à se faire inscrire à la mairie de leur arrondissement, laquelle organisera le service, dans son ressort, en faisant alterner les dentistes libres rvec ceux des écoles dentaires.

« Signé : Albert Pétrot ».

---

de la vie patriarcale d'autrefois, sont beaucoup moins éprouvées à cet égard que les grands centres !

LE PETIT JOURNAL.

***

Les enfans nouveau-nés des Nègres du Sénégal sont si susceptibles des impressions de l'air, que l'on est obligé de les tenir, pendant les neuf premiers jours après leur naissance, dans des chambres bien fermées et bien chaudes : si l'on ne prend pas ces précautions, et qu'on les expose à l'air au moment de leur naissance, il leur survient une convulsion à la mâchoire, qui les empêche de prendre de la nourriture, et qui les fait mourir.

BUFFON.

(*Hist. Nat.*)

Cette proposition a été examinée par la 5e Commission.

Votre Commission n'a pu admettre cette proposition parce que vous aviez, Messieurs, confié aux deux chambres syndicales la mission d'organiser ce service avec l'aide de leurs membres.

Il était impossible de concilier cette mesure avec votre première délibération, à moins de faire diriger le service par les mairies, ce que vous ne vouliez pas.

Votre 5e Commission vous demande donc de rejeter la proposition de M. Albert Pétrot et d'adopter le projet de délibération suivant :

« Le Conseil

« Délibère :

« 1° La Chambre syndicale de l'art dentaire ayant son siège rue Richer est autorisée à organiser dans les bureaux de bienfaisance de la rive droite un service dentaire gratuit.

« 2° L'école dentaire de la rue de l'Abbaye est autorisée à organiser dans les bureaux de bienfaisance de la rive gauche un service dentaire gratuit.

« L'Administration devra s'entendre avec ces deux sociétés pour le règlement du service. »

M. *Albert Pétrot*. — En ce qui concerne la première partie de la délibération proposée par M. le Rapporteur, je considère comme parfaitement juste que l'école dentaire de la rue Richer demande le droit de participer au service concédé à l'Institut odontechnique de la rue de l'Abbaye. Mais ce n'est pas une raison pour que le Conseil revienne sur le principe qu'il a posé.

Je m'attends bien à voir tout à l'heure les adversaires de ces mesures tenter de nouveaux efforts pour faire échouer ma proposition et amener le Conseil à se déjuger.

J'espère bien qu'ils ne réussiront pas. Vous ne pouvez du reste écarter l'école dentaire de la rue Richer, qui à plusieurs reprises a reçu des marques de la sympathie du Conseil et est subventionnée par lui.

D'un autre côté, depuis que votre décision a été connue, des dentistes n'appartenant à aucune des deux sociétés ont sollicité l'honneur de participer à ce service gratuit. L'Institut odontechnique, pas plus que l'école dentaire de la rue Richer, ne repoussent ces offres. Pouvons-nous nous montrer plus difficiles et refuser un concours assurément précieux ? Je ne le crois pas.

Permettez-moi de vous citer un document qui a son poids. C'est une lettre du secrétaire général de l'Association générale des dentistes de France, qui est en même temps sous-directeur de l'école dentaire de la rue Richer, lettre qui m'était adressée et qui est ainsi conçue :

Paris, le 1er mai 1888.

« Monsieur Albert Pétrot, conseiller municipal de Paris.

« Monsieur,

« Dans la séance du vendredi 27 avril, vous avez présenté au Conseil municipal de Paris une proposition tendant à ce que les dentistes patentés depuis cinq ans soient admis, concurremment avec les écoles dentaires, à assurer le fonctionnement des services dentaires, dans les bureaux de bienfaisance, créés par la délibération du 2 mars 1888.

« Je viens, Monsieur le Conseiller municipal, au nom de mes collègues de l'Ecole et au mien, appuyer votre proposition et vous assurer que nous sommes en parfaite communion d'idées avec vous sur ce point.

« Notre Conseil de direction, en prenant l'année der

nière, sur ma proposition, l'initiative du projet de création des services dentaires dans les bureaux de bienfaisance, a désiré simplement faire créer un service utile en faveur des pauvres qui, il y a un an, n'avaient, sauf la clinique de l'Ecole dentaire de Paris, aucun lieu pour le traitement gratuit des affections des dents.

« Si nous avons offert notre concours gratuit, c'est parce que, par suite de notre organisation, de notre nombreux personnel de professeurs et d'élèves, de notre expérience et notre compétence comme société, nous pouvions facilement assurer le bon fonctionnement de ce service.

« Mais nous n'avons voulu nullement obtenir un monopole ou même créer un privilège en faveur de nos anciens élèves. Créateur d'un enseignement professionnel libre, partisan du progrès par la liberté, notre groupe a toujours défendu les intérêts de tous les dentistes lorsqu'ils étaient menacés.

« Nous aurions tous été satisfaits, et cela nous aurait suffi de voir le Conseil municipal adopter le principe de notre proposition si, par suite d'une confusion regrettable, l'organisation n'en avait été attribuée à un groupe professionnel dont nous ne cessons de combattre les tendances rétrogrades et que le Conseil a toujours refusé de patronner.

« Nous n'avons réclamé contre la délibération que dans le but de détruire l'équivoque qui s'est produite le jour du vote, mais nous applaudissons à votre idée et nous souhaitons que le Conseil municipal, pour assurer le bon fonctionnement des services dentaires dans les bureaux de bienfaisance, réclame le concours de notre ociété professionnelle « l'Association générale des den-

tistes de France et l'Ecole dentaire de Paris » aussi bien que celui des dentistes indépendants.

« Il y aura là une noble émulation pour un service utile dont la ville de Paris et sa population pauvre ne pourront que profiter.

« Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« CH GODON,

« Secrétaire général de l'Association générale des dentistes de France, sous-directeur de l'Ecole dentaire de Paris, délégué cantonal du 8e arrondissement. »

Dans ces conditions, Messieurs, alors que ceux qui ont fait cette demande et dont vous avez déclaré partager les idées — votre première délibération en témoigne — alors que ceux-là viennent vous dire que les dentistes indépendants ont les mêmes droits que les écoles dentaires de collaborer à une œuvre utile, il me paraît impossible que le Conseil se décide à leur refuser la part qu'ils sollicitent dans une tâche si honorable.

Je comprends que vous repoussiez le concours de ceux qui n'ont pas pour ainsi dire une existence officielle, une compétence certaine.

Je suis d'ailleurs si bien d'accord avec vous sur ce point que j'ai demandé que, seuls, les dentistes patentés, établis depuis cinq ans au moins, puissent prendre part à l'organisation des services dentaires gratuits.

M. le Rapporteur disait tout à l'heure que le Conseil n'avait qu'à autoriser, et nullement à s'occuper d'organiser. Eh bien ! c'est là un tort. Qui réglera les rapports entre les indigents et les dentistes, si ce n'est l'Adminis-

tration ? Vous ressemblez, en refusant de vous occuper de l'organisation, permettez-moi cette comparaison, à certains oiseaux qui se cachent la tête sous l'aile pour ne pas voir le danger.

Votre intervention est absolument nécessaire, car une organisation s'impose. Si vous la faites, qu'elle soit applicable aux dentistes indépendants comme à ceux des écoles.

Et alors vous établirez dans les mairies des listes d'inscription pour les dentistes qui voudront concourir avec leurs collègues des écoles.

Ne refusez pas d'intervenir, sinon vous auriez l'air de ne pas accepter la responsabilité d'un service que vous avez créé.

M. *Chautemps*. — Messieurs, je trouve excellent que l'école dentaire de la rue Richer concoure au service des bureaux de bienfaisance.

M. *Desprès*. — A titre gratuit ?

M. *Chautemps*. — C'est entendu.

M. le Rapporteur nous propose de modifier notre précédente délibération en ce qui concerne l'exclusion de l'Ecole dentaire.

C'est à bon droit que la société de la rue Richer a fait entendre des plaintes.

Seule, en effet, elle a reçu une subvention du Conseil municipal, ce qui démontre qu'elle ne devait pas être exclue.

Elle a des titres très sérieux à la reconnaissance de la ville de Paris, et je m'étais volontiers chargé, sur la demande de l'honorable président de l'école, M. le docteur David, d'apporter à cette tribune ses légitimes protesta-

tions. En lisant la lettre de M. Godon, mon collègue Pétrot m'a devancé, et je n'ai pas à insister.

D'autre part, Messieurs, il y a beaucoup de justice et un peu d'exagération dans la proposition de M. Pétrot.

En dehors des deux groupes de la rue Richer et de la rue de l'Abbaye, il y a des dentistes de valeur qui peuvent se plaindre très justement d'une exclusion aussi rigoureuse. Parmi eux peuvent se trouver des hommes munis de diplômes médicaux.

Mais il y aurait un véritable abus à autoriser le premier arracheur de dents venu, établi depuis cinq ans, à faire un service municipal.

Il y a donc lieu de renvoyer la proposition de M. Pétrot à la 5e Commission, qui cherchera un moyen de prévenir une exclusion rigoureuse et d'éviter l'encombrement de nos services des bureaux de bienfaisance par des dentistes qui ne seraient pas à la hauteur de leurs fonctions.

Le Conseil peut, en somme, approuver les conclusions de la 5e Commission qui concernent les Chambres syndicales et lui renvoyer la proposition de M. Pétrot pour étude complémentaire.

La Commission recherchera les garanties qu'il conviendrait d'exiger des dentistes indépendants.

M. *Georges Berry*, rapporteur. — La proposition de M. Albert Pétrot entraînerait la création, dans les mairies, d'un véritable service destiné à répartir les dentistes libres entre les circonscriptions des bureaux de bienfaisance.

Ce service serait évidemment onéreux pour la Ville. Or, le Conseil a toujours entendu organiser une clinique absolument gratuite, dont l'Administration n'aurait à

s'occuper en aucune façon. Son but serait donc manqué.

Dans ces conditions, je vous prie, comme vous l'a demandé M. Chautemps, de donner satisfaction aux Chambres syndicales et de renvoyer la proposition de M. Pétrot à la 5e Commission pour examen plus approfondi.

M. *Chautemps.* — Cet examen est nécessaire, car, en dehors des Chambres syndicales, il y a des praticiens intéressants, dentistes possédant un diplôme, soit le doctorat, soit l'officiat de santé.

Il serait injuste, je le répète, de les exclure de vos services.

M. *Albert Pétrot.* — Je crois que les craintes de M. le Rapporteur ne sont pas fondées quant aux frais que, d'après lui, pourrait entraîner l'adoption de ma proposition.

M. *Georges Berry*, rapporteur. — Les mairies ne travaillent pas gratis.

M. *Albert Pétrot.* — Les employés des bureaux de bienfaisance ne sont pas tellement occupés qu'ils ne puissent trouver le temps d'inscrire douze ou quinze dentistes.

M. *Georges Berry*, rapporteur. — Mais il ne s'agit pas seulement d'inscription ; il faudra répartir les services. C'est toute une organisation à créer.

M. *Albert Pétrot.* — La répartition se trouvera faite par le domicile même du praticien. Il n'y aura donc pas à imposer et à payer des heures de nuit au personnel.

Ceci dit, j'accepte le renvoi à la Commission, sous cette réserve qu'il est bien entendu que la base d'appréciation ne sera pas, comme semblait l'indiquer M. Chautemps, la possession d'un diplôme.

La loi n'oblige le dentiste à être pourvu d'aucun grade

universitaire. L'art dentaire est une profession libre et il ne dépend pas de nous de nous montrer plus rigoureux que le législateur, plus étroits que le Parlement. Nous n'avons donc aucun compte à tenir de tel ou tel diplôme.

M. *Chautemps.* — Je ne suis pas exclusif; je demande, soit la justification d'un diplôme sérieux, soit une garantie solide.

M. *Albert Pétrot.* — Dans ces conditions, je le répète, je ne m'oppose pas au renvoi à la 5ᵉ Commission.

Les conclusions de la Commission sont adoptées en ce qui concerne la répartition des bureaux de bienfaisance entre les chambres syndicales de l'art dentaire.

La proposition de M. Albert Pétrot est ensuite renvoyée à la 5ᵉ Commission.

L'ANESTHESIE LOCALE

Par O. Liebreich

Depuis que Kœller, de Vienne, a fait voir les propriétés de la cocaïne, beaucoup de personnes se sont occupées de cette question, et une masse de substances ont été préconisées pour obtenir cette anesthésie locale.

En expérimentant à mon tour, j'ai reconnu qu'un plus grand nombre de substances, soit naturelles, soit de synthèse, qu'on ne pouvait le penser de prime abord, étaient capables de déterminer une anesthésie locale, et que parmi ces substances, il s'en trouvait de vulgaires qu'on n'eût pas pensé à considérer comme anesthésiques.

Lorsque j'ai publié mon travail sur les effets du chloral chez l'homme et les animaux, j'avais appelé l'atten-

tion sur les rapports qui existent entre la constitution chimique et l'effet sur l'organisme. Mais si l'on considère les substances recommandées pour amener l'anesthésie locale, on voit de suite que ce rapport n'existe pas.

Plus le nombre des substances recommandées pour obtenir cette anesthésie augmente, plus ce fait devient évident.

Filehne a émis l'opinion que toutes les substances dont la constitution est proche de l'atropine sont des anesthésiques locaux ; cela peut être ; mais cette hypothèse n'est pas absolument rigoureuse, car il existe des substances appartenant par exemple au groupe de la digitale qui donnent le même effet, et en outre, cette propriété est possédée par d'autres corps qui ne sont groupés ni au point de vue chimique ni au point de vue physiologique.

Parmi le grand nombre de substances que j'ai trouvées être capables de produire l'anesthésie locale, je ne citerai que les principales : ce sont le chlorhydrate d'ammoniaque, ce qui est assez curieux, le bromure ainsi que le sulfate ; le carbonate et le nitrate d'ammoniaque n'ont pas d'effet.

Le bromhydrate de sodium agit, tandis que le bromhydrate de potassium est inactif. Le sulfate de cuivre est inactif, tandis que les sels de fer, surtout le sexquichlorure le sont, sans qu'on observe la coagulation au point où il a été introduit.

L'acétate de plomb est anesthésique ; quant aux sels de zinc, je n'en ai pas encore trouvé aucun actif.

Si nous passons aux substances organiques, j'ai trouvé que l'hydroquinine, la résorcine, l'antipyrine, ainsi que M. G. Sée l'a déjà vu chez l'homme, étaient actifs,

ainsi que des substances appartenant au groupe de la digitale, et de faibles doses de venin de serpent. La thalline, l'alcool, l'éther, la glycérine n'ont pas d'action.

L'effet des huiles essentielles est remarquable, telles que l'huile de térébenthine, l'hydrate de thérébène, l'eucalyptol, l'huile des fleurs de camomille, ainsi qu'une masse d'autres substances.

D'après mes expériences et mes observations, ces substances doivent agir en détruisant les extrémités des nerfs et en irritant la portion immédiatement précédente. Je m'appuie pour émettre cette opinion sur le fait qu'elles amènent une anesthésie, et en même temps, occasionnent une douleur plus ou moins vive, par conséquent elles amènent l'état que l'on connaît sous le nom d'anesthésie douloureuse.

Il y a quelques substances, comme la cocaïne, qui n'amènent pas une anesthésie douloureuse ; ces corps, outre l'anesthésie, produisent une contraction des vaisseaux, tandis qu'avec les substances qui produisent l'anesthésie douloureuse, on observe au contraire une dilatation des vaisseaux.

Des substances qui amènent l'anesthésie douloureuse ont une véritable action caustique, très nettement démontrable surtout avec l'hydroquine.

(*Paris médical.*)

ANTISEPSIE PROPHYLACTIQUE DES DENTS

—

Parmi les microbes si nombreux qui habitent la bouche, il en est qui n'ont aucune action fâcheuse sur les dents, et d'autres qui peuvent leur être très nuisibles.

MM. Galippe et Mallassez ont décrit un parasite qui serait la cause de la périostite alvéolo-dentaire. Ce micro-organisme ne peut naturellement rien contre la dent recouverte de son émail ; mais, si la gencive vient à se séparer du collet, par l'interstice, les microbes s'introduisent, provoquent le décollement du perioste alvéolaire et la racine, pénètrent dant les canalicules dentaires, dans le canal radiculaire. Les observateurs précités les ont vus dans les canalicules de la dentine comme dans le pus des périostites dentaires.

La nature parasitaire de la périostite alvéolo-dentaire et de la gingitive expulsive est encore attestée par sa contagiosité ; nous le tenons d'un dentiste qui a soigné une femme galante dont la bouche était saine, mais qui se mit à perdre ses dents après avoir pris un protecteur atteint lui-même de gingivite expulsive.

Pour prévenir la périostite, il faut d'abord écarter la cause occasionnelle ordinaire du décollement de la gencive, c'est-à-dire l'accumulation du tartre. Quand la suppuration a commencé, on fait des applications de sublimé à 3 ou 4 pour 1,000. On peut encore cautériser avec un pinceau trempé dans l'acide phénique concentré, puis faire des lavages fréquents avec une solution comme celle-ci :

Acide benzoïque...........	3 grammes
Acide thymique..........	0 gr. 10 centigr.
Teinture d'eucalyptus.....	10 grammes.
Eau......................	1000 —

La carie dentaire est certainement d'origine microbienne. Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail du traitement ; mais on sait que les substances les plus em-

ployées contre elles sont des antiseptiques, la créosote, le benjoin.

Miller dit que le premier stade de la carie dentaire est constitué par une décalcification du tissu de la dent, résultat chimique de la présence des acides produits par les fermentations de la bouche ; mais, dans un second stade, ce sont les micro-organismes qui pénètrent dans le tissu ramolli de la dent et le détruisent. L'auteur a trouvé dans les dents cariées cinq espèces de microbes (micrococques isolés ou en chapelets, bacilles, filaments) ayant tous la propriété de faire fermenter des solutions hydrocarbonées. Mais parmi les microbes en chapelets, il en est un que Miller désigne par la lettre *a* ; il existe à peu près constamment dans la bouche, et Miller le rend surtout responsable de la carie dentaire.

En exposant les dents saines à l'action des micrococques qu'il a isolés, Miller a vu que leur tissu commençait à se ramollir au bout d'une semaine ; au bout de deux, les canalicules de la dentine étaient pleins de microbes ; après trois semaines, on constatait toutes les lésions de la carie dentaire.

Naturellement, à une période avancée de la carie, les cavités pleines de produits putrides, les fistules périostiques alvéolaires fourmillent de micro-organismes de tout genre, les microbes de la suppuration et ceux de la putréfaction donnant chacun leur note (abcès, fétidité de l'haleine).

D'après Miller, le sublimé arrête la fermentation acide du début de la carie dentaire, en solution très faible (1 pour 500,000).

On peut presque affirmer que, si on prenait dès la naissance tous les soins nécessaires de la bouche, sans

les discontinuer pendant l'enfance ni l'adolescence, tout adulte aurait des dents saines. Malheureusement, par suite de la négligence des familles, on ne songe presque jamais à s'inquiéter de l'état des dents avant l'apparition de la seconde dentition.

Dès que l'enfant commence à s'alimenter avec des aliments solides, c'est-à-dire laissant des résidus dans les interstices des dents, on devrait, par des lavages après chaque repas, chasser ces résidus ; puis apprendre à l'enfant, dès qu'il est en état de le faire lui-même, à se rincer soigneusement non seulement après chaque repas, mais chaque fois qu'il a mangé entre les repas du pain, des gâteaux et des sucreries. Galippe pense que le pain bis et un peu dur vaut mieux pour les enfants que le pain blanc et mollet, car, outre l'avantage d'être plus riche en éléments minéraux (acide phosphorique, chaux, magnésie), il agit mécaniquement d'une façon favorable sur les dents.

Beaucoup de parents se disent que les dents de lait étant destinées à disparaître, il importe peu qu'elles soient cariées. C'est une grave erreur. D'abord, leur carie cause à l'enfant des douleurs, des complications analogues à celles qui accompagnent la carie des dents permanentes. Si on est obligé d'arracher prématurément les dents de lait cariées, le développement des maxillaires est entravé, et la pousse des dents permanentes s'accomplit irrégulièrement. — Les maîtres chargés de surveiller la toilette des collégiens devraient s'assurer que chacun deux a une brosse à dents et en fait usage. La brosse sera en soies flexibles, pas assez dure pour faire saigner les gencives ; une poudre composée de craie la-

vée, additionnée ou non de chlorate de potasse porphyrisé, suffira.

Les soins de la bouche sont considérés trop généralement comme une coquetterie et l'idée ne vient guère au collégien de se servir régulièrement de la brosse à dents que quand il commence à se préoccuper de la forme de son faux-col ou de son nœud de cravate.

Aussi la fréquence de la carie dentaire chez les écoliers est-elle grande. Sur 169 écoliers de 8 à 17 ans, Sher a trouvé 189 dents cariées ; les deuxième et troisième molaires inférieures étaient les plus fréquemment atteintes.

C'est surtout en cas de maladie qu'on doit surveiller avec sollicitude la propreté des dents ; dans la plupart des maladies fébriles, la salive devient acide, les enduits saburraux constitués par des amas de cellules organiques en voie de décomposition offrent un terrain de pullulation aux microbes. On devra donc, deux fois par jour, laver soigneusement la bouche et nettoyer les dents avec une solution alcaline.

Certains sujets doivent avoir un soin particulièrement minutieux de leurs dents : les diabétiques, par exemple. (*Le Scalpel* et *Paris-médical.*)

SUR L'IMPORTANCE DES MALADIES DENTAIRES DANS LE DÉVELOPPEMENT DES MALADIES NASALES,

Par Ziem.

Les maladies dentaires peuvent donner lieu au développement de maladies et d'hypertrophie de la muqueuse nasale, de la cavité même du nez et des sinus : 1° en

provoquant le gonflement réflexe du tissu caverneux de la muqueuse nasale ; 2° en provoquant la suppuration des sinus et de la cavité nasale ; 3° par les états consécutifs aux anomalies de développement et aux hypertrophies dentaires.

Lorsqu'on veut obtenir des effets durables du traitement des épaississements de la muqueuse nasale, il faut s'attacher d'abord à en découvrir les causes, sans quoi le traitement local même le plus rigoureux — cautérisations linéaires de la muqueuse d'après la méthode de Hœck, rugination de la muqueuse de la cloison et des cornets — le traitement local ne donnera que des résultats passagers. Au nombre de ces causes, qui peuvent agir seules ou réunies se trouvent les poussières, la fumée, la suppuration des cavités voisines du nez, les formations kystiques de la bourse pharyngée (Tornwaldt), l'hypertrophie des amygdales, la parésie et les infiltrations morbides du voile du palais, notamment celles que produisent la malaria et la syphilis, et enfin les maladies dentaires.

A l'exception de Niemyer, les auteurs qui se sont occupés de ce point spécial de la pathologie ne font aucune mention de cette dernière cause. Ziem a observé depuis plusieurs années une série de cas dans lesquels le gonflement du nez était sous la dépendance de la carie dentaire, et ce rapport se trouve très nettement établi par ces faits : ou que l'hypertrophie de la muqueuse disparut d'elle-même après l'extraction de la dent atteinte, ou bien que la cautérisation qui, jusque-là, n'avait donné lieu qu'à des améliorations passagères, fut suivie d'une guérison rapide une fois la dent enlevée. Il rapporte brièvement trois de ces cas.

L'enchifrènement qu'on observe fréquemment chez les enfants qui font leurs dents, et particulièrement au moment de l'éruption des dents de la mâchoire supérieure est un fait du même ordre. Ce sont des phénomènes d'ordre réflexe. L'excitation du ganglion sphéno-palatin et du nerf maxillaire supérieur provoque l'hyperémie de la muqueuse du voile et du nez, de la gencive, des lèvres et des joues, en même temps qu'une sécrétion muqueuse et une élévation de température dans le nez. La richesse nerveuse du bord alvéolaire explique aisément qu'il puisse être à son tour le point de départ d'un acte réflexe, lorsqu'une racine malade amène la tension et le tiraillement de ces parties.

Lorsqu'il s'agit d'une carie circonscrite, on peut se borner à l'obturation de la dent ; mais ici encore il faut être circonspect, et la cavité dentaire doit être absolument et exactement nettoyée avant l'opération. Une obturation trop hâtive peut amener des fusées purulentes dans le maxillaire, dans les sinus ou dans le nez. L'auteur a vu dans un cas le séjour prolongé d'un bourdonnet d'ouate putréfié dans une cavité dentaire amener les mêmes accidents.

L'auteur montre beaucoup plus de réserve dans l'appréciation de l'influence que peuvent avoir sur les maladies nasales les anomalies de développement des dents ou les productions kystiques qui s'y montrent quelquefois. (*All. med. cent. Zeitung*, et *Journal de médecine de Paris.*)

VARIA.

—

L'anesthésie en Chine. — Les anesthésiques sont employés en Chine, non seulement par les médecins chinois pour leurs patients, mais par les criminels qui savent y trouver le moyen de supporter, sans faiblir, les horribles supplices de la pénalité chinoise ; ceci ne fait aucun doute depuis longtemps déjà, la chose ayant été constatée à différentes reprises. Les praticiens emploient certaines préparations du chanvre ; les geôliers vendent en cachette à leurs clients un certain savon que ceux-ci mâchent avant les cruelles audiences du tribunal.

On vient de découvrir que l'administration des anesthésiques remonte, comme toute chose en Chine, à la plus haute antiquité ; leur emploi daterait du troisième siècle de notre ère, d'après d'anciens manuscrits de la bibliothèque de Pékin.

(*Le Cosmos.*)

—

Préparation de la craie pour poudres dentifrices. — Les parfumeurs et les droguistes se servent, dans certains cas, de craie naturelle pour préparer les poudres dentifrices. Mais comme celle-ci contient du sable, elle peut attaquer les dents et leur faire perdre leur émail.

On évite cet inconvénient en se servant de craie précipitée, que l'on prépare de la manière suivante :

On dissout 1 partie de chlorure de calcium (chaux muriatique) dans 15 parties d'eau distillée ; l'on filtre et l'on ajoute une solution également filtrée de soude cristalli-

sée et d'eau distillée, jusqu'à ce qu'il ne se produise plus de dépôt.

Le dépôt blanc et fin qui se forme alors est de la craie précipitée. Après avoir laissé la solution en repos, on décante, puis le dépôt humide est placé dans un entonnoir sur un filtre en papier, et on le seringue six ou huit fois ; enfin on le fait sécher.

La poudre ainsi obtenue est entièrement libre de sable.

On fait un excellent dentifrice avec

Craie précipitée......................	250	gram.
Racine de violettes porphyrisées.....	125	»
Carmin............................	4	»
Essence de rose....................	1/2	»
Essence de Santal..................	10	gouttes.

(Traduit des *Neueste Erfindungen* par la *Science pratique*.)

BIBLIOGRAPHIE

Journal d'hygiène populaire, organe officiel de la Société d'hygiène de la province de Québec ; rédacteur en chef : Dr J. I. Desroches, à Montréal (Canada).

Sommaire du dernier numéro : Traité élémentaire d'Hygiène : *Des habitations.* Considérations pratiques sur l'hygiène de la peau. — Chronique de l'Hygiène en Europe. — Remarques sur la mortalité dans les différents quartiers de Montréal. — Assainissement des cimetières.— La construction à Montréal.— Influence des aliments sur l'état des dents. — Les maux des buveurs. — Bibliographie.

*
* *

Le Moyen âge médical, par le Dr Edmond Dupouy.— Meurillon, édit., 16, rue Serpente, Paris.

Cet ouvrage comprend quatre parties distinctes:

1° Les Médecins : Maîtres-ès-arts, Mires, Physiciens, Chirurgiens, Apothicaires, Barbiers, Etuvistes;

2° Les grandes Epidémies : Pestes, Mal des ardents, Fièvres éruptives, Lèpre et Syphilis.

3° La Démonomanie Magie et Sorcellerie, Théologiens et Médecins démonologues, Possédés, Sorciers et démonomanes, Magie, Force psychique et spiritisme.

4° La médecine dans la littérature: Farces, Moralités et Soties, poètes, romanciers, chroniqueurs et auteurs dramatiques. Cette dernière partie rappelle plus d'une fois, sans le nommer, le *Rabelais-médecin* du Dr Félix Bremond, dont nous avons recemment rendu compte.

*
* *

Anatomie dentaire par MM. les Drs C. DEMONTPORCELET et E. DECAUDIN, avec une introduction par M. le professeur BROUARDEL. Ollier Henry, éditeur, 13, rue de l'école de médecine, Paris.

Ce manuel est l'exposé des cours d'anatomie spéciale dont MM. Decaudin et Demontporcelet sont chargés : l'un à l'école dentaire de la rue Richer, l'autre à l'institut dentaire de l'Abbaye. Il est appelé à rendre de grands services aux jeunes gens qui se destinent à la pratique de l'artdentaire. Aux médecins il sera surtout utile au point de vue des enquêtes médico-légales. Qu'il s'agisse, écrit dans la préface, M. le Professeur Brouardel, d'établir l'identité d'un cadavre, l'âge d'un individu, il n'est pas d'indications plus précises que celles fournies pas l'état de la dentition : alors que la putréfaction a fait disparaître tous les caractères extérieurs, les dents persistent et on peut trouver jusque dans les germes temporaires ou permanents et leur calcification des signes précieux.

Si nous avions une critique à formuler, nous dirions que les figures de l'ouvrage de M.M. Demontporcelet et Decaudin ne sont pas à la hauteur du texte. Cette imperfection disparaîtra sûrement à la 2e édition, que le succès rendra bientôt nécessaire.

*
* *

Du traitement de quelques hémorrhagies par l'eau de goudron, par le Dr CORNEILLE SAINT-MARC. Davy éditeur, 52, rue Madame, Paris.

Le titre de ce travail, dédié à M. le professeur Peter, en indique nettement le but. Il est le résultat d'expériences très concluantes, entreprises à l'hôpital de Bayonne, faisant voir qu'on peut — chose

curieuse — arrêter parfois, avec un peu d'eau distillée de goudron, une perte de sang qui a résisté à l'ergot de seigle et au perchlorure de fer.

*
* *

Igiene della bocca, note et ricordi, del dott Felice la Torre, membro della Societa c ginecologica, della Societa francese d'igiene, etc. — Bolis, édit., Bergamo.

L'habit, dit-on, ne fait pas toujours le moine. Le proverbe n'est pas applicable à ce petit livre. Vêtu avec une élégance typographique, rare en France, l'ouvrage du docteur La Torre constitue un précieux recueil de préceptes sur la dentition écrits dans un style ravissant, avec des boutades charmantes; cela fait songer à une jolie femme dont la toilette extérieure de bon goût ne serait rien en comparaison des riches dentelles du dessous. Ceux de nos compatriotes qui sont familiarisés avec la langue italienne se délecteront à la lecture de ce livre essentiellement parisien, malgré qu'il ait été édité dans la cité de Donizetti.

A. P.

A. Préterre, *rédacteur en chef, propriétaire.*

Gérant : Alex. Copard.

Clermont (Oise). — Imp. Daix frères.

MUSÉE DENTAIRE PRÉTERRE

ANOMALIES DENTAIRES, RESTAURATIONS, PIÈCES ARTIFICIELLES AURIFICATIONS, ETC.

Le Musée est ouvert au public tous les jours à 1 h. 1/2

LISTE DES MÉDECINS

devant lesquels ont été faites des opérations avec le protoxyde d'azote,

Par A. Préterre

Hôpitaux dans lesquels nous avons pratiqué des opérations avec le protoxyde d'azote.

Velpeau....... Ouverture d'un large abcès. (*Charité.*)

Dolbeau....... Opération sur le sein. (*Hôtel-Dieu.*)

Maisonneuve ... Ongle incarné. (*Idem.*)

Voillemier..... Deux cautérisations profondes au fer rouge d'une tumeur cancéreuse et opération du phimosis. (*Saint-Louis.*)

Guérin........ Ouverture d'un panaris. (*Saint-Louis.*)

Broca.......... Ouverture d'abcès profonds situés à la face interne de la jambe. Ouverture d'un kyste synovial de la face dorsale du poignet (*Saint-Antoine.*)

Foucher .... Incision de plusieurs tumeurs chez une jeune fille. (*Saint-Antoine.*)

Richard........ Opérations sur les seins. (*Beaujon.*)

Saint-Germain.. Phimosis (*Midi.*)

Verneuil ...... Fistule à l'anus. (*Lariboisière.*)

Follin.......... Phimosis. (*Cochin.*)

Richet......... Ouverture d'un panaris. (*Pitié.*)

Gosselin........ Ouverture d'abcès, etc. (*Idem.*)

Giraud-Teulon . Dilatation d'une fistule lacrymale. (*H. des Cliniques.*)

Blache.......... Extractions et cautérisation. (*H. des Enfants.*)

Legouest....... Diverses opérations. (*H. du Val-de-Grâce.*)

Opérations pratiquées dans notre cabinet.

Le professeur Nélaton (de l'Institut).	Administré le protoxyde d'azote une dame nerveuse.
Le professeur Ricord (ex-président de l'Académie de médecine).	Plusieurs extractions.

Le professeur Jes CLOQUET (de l'Institut).	Extraction de deux grosses molaires ayant déterminé la formation d'abcès multiples à la face externe du menton, et extraction d'une grosse molaire chez un individu redoutant tellement la douleur qu'il était venu de Madrid pour se faire opérer.
Le professeur CRUVEILHIER.....	Extraction de deux dents molaires chez une dame extrêmement nerveuse.
Dr MARION SIMS......	Extraction de trois dents chez une jeune dame que l'on n'avait pu réussir à endormir avec le chloroforme et l'éther.
Dr HÉRARD, médecin de l'Hôtel-Dieu.	Extraction de deux dents ayant déterminé une énorme fluxion qui rendait très difficile l'ouverture de la bouche.
Le professeur BOUCHUT.........	Extractions dentaires.
MILNE-EDWARDS (de l'Institut)...	Deux extractions.
PÉLIGOT (de l'Institut)..........	Extraction d'une canine.
SERRET (de l'Institut)...........	Extraction.
LEROY DE MÉRICOURT, médecin en chef de la marine.	Extraction de deux dents chez un jeune homme. Administré le gaz à une personne très nerveuse pour calmer ses crises. Le succès a été complet.
Dr BERGERON, médecin des hôpitaux.	Extirpation de deux dents de sagesse ayant produit plusieurs abcès.
Dr GUENEAU DE MUSSY, médecin des hôpitaux.	Trépanation dentaire.
Dr MICHEL LÉVY, directeur du Val-de-Grâce.	Rupture d'ankylose.
Dr DESMARES....................	Extraction de six racines et de plusieurs molaires. Cautérisation et avulsion de dents.
M. BERTRAND (de l'Institut).....	Extirpation de nerfs dentaires.
Dr CAMPBELL....................	Plusieurs extractions.
Dr LHÉRITIER, ex-médecin de l'Empereur.	*Idem.*
M. Georges VILLE, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris.	Extraction de deux racines.
SAULCY (de l'Institut)...........	Extractions.
PIORRY, professeur de clinique à la Faculté de médecine de Paris.	Hernie étranglée.
MAGNE........................	Iridectomie.
Paul BERT, professeur à la Sorbonne, et Léon LABBÉ, chirurgien des hôpitaux.	Diverses opérations avec le protoxyde d'azote sous pression, suivant la méthode de M. Paul Bert.

L'énumération complète des opérations que nous avons pratiquée serait trop longue, nous nous bornerons à ajouter à notre tableau la liste alphabétique de quelques-uns des médecins non précédemment cités devant lesquels nous avons opéré :

MM.

AASSANIS, AUBERGIER, AUBURTIN, ANCONA, ANGER, APOSTOLI, ARLYS, BRAUD, BERTAULLES, BALDOU, BRUTÉ, BLONDEAU, BLANCHARD, BÉNI BARBE, BÉRAUD, BEYLARD, BAUDIN, BOUTIN DE BEAUREGARD, BOURGEOIS, BELIT, BERTHIOT, BIHOREL, BASTIN, BRICHETEAU, BERGER (Paul), BROCHIN, BLANDIN, BEUVE, BLANCHE, BEZIEL, BOUTET, BONNEFOUS, BRAULT (de Nevers), BAIZEAU, BONNECAZE, BOUREAU, BIENFAIT, BLIN, BOUCHARDAT, BOTREL, BARATGIN, BÉRU, BREMOND (Félix), BROUARDEL, BENNETT, CABANELLAS, CALVO, CRÉTIN, CARBONNEL, CARNET, CHABORY-BERTRAND, CATELLIER, CLÉRET, pharmacien, CORLIEU, CRAMOISY, COURIARD, de St Pétersbourg, CAMPARDON, CHAPELLE, d'Angoulême (a pris du gaz pour dissiper une migraine), CHAPUIS, CATTIN, CHENU, CLUZEAU, COIZEAU, COURSERAND, CHAIRON, CHAMPOUILLON, CURIE, CHAIROU, CHAIX, CAHOURS, DE CAZAL, CHURCHIL, de Londres, CHATEAU, COLLIN, CAMUSET, CHAIGNEAU, CAYRON, CLAUDOT, COUSIN, CHALLIER, CARPENTIER, CLÉMENT, CAMPION, CAHEN, COMBAULT, CHASSAIGNAC, DUBOIS, DEBOUT fils, DUPUY, DUMOUTIER, DELORE, DOYON, de Lyon, DUMONTPALLIER, DORÉ, ex-préparateur à l'Ecole polytechnique, DUPIERRIS père et fils, DEROY, DUPRÉ, DUSSERIS, DANEY, DUBOIS (Emile), D'ECHERAC, DÉLIT, DESCROIDILLE, DESARÈNES, DALLY, DESORMEAUX, DANET, DUVAL, DURAND, DELANDOY, DELCOMINÈTE, DELINEAU, DAGRON, DELAPIERRE, DELPECH, DUPLAY, DEPAUL, DEBOVE, DARENBERG, DAUPLEY, DELPIAZ, DUPOUY, DUPORTAL, D'ALVAREZ, DE LA PLAGNE, DECLAT, EHRHARD, EDWARD, FORGET, A. FERRAND, FAUVEL, FOURNIER (Alphonse), FÉRÉOL, FRANÇO, FINOT-FLEURY, FOUCAUD, FRÉMY, FATTET, FIÉVET, FAGARD, GENT, GAUME, GAURAN, GRANGE, GALEZOWSKI, GALEZOWSKI neveu, GAUJOT, professeur, GÉRY, GÉLINEAU, GOMBAULT, GUYOT, HERSCHELL, HUET, HATTON, HALLÉGUEN, HERVÉ DE LAVAUR, HURST, HILLARET, HARDY, HÉVIA, HOUZÉ DE L'AULDOIT, professeur à la Faculté de Lille, HOTTOT, HURST, ISSARTIER, JADELOT, JEANNEL, JOURDANNET, JULIEN, de New-York, JOUSSET, JOLIVET, JOLY, JARJAVAY, JAPHET, JANET, KOHN, KELLER, KOHLY, LEGRAND DU SAULLE, LABREVOIT, GUSTAVE LE BON, président de la Société de médecine pratique de Paris, L'EGUILLOU, professeur LEGOUEST, LETELLIER, LEUDUGER, de Saint-Brieuc, LACHAPELLE (Ernest), LEBRETON, LE CLERC, LOMBARD, LORNES, LANOIX, LE GRIFS, LAPRA, LAMARRE, LECONIAT, LAGUERRE, LACRONIQUE, LANNELONGUE, LEGRAND (Maximin), LOWE, LALLEMAND, LEBOUCHER, LALLIER, L'EPINE, LENEVEU, LANDRIN, LIÉGEARD, LEROUX, LEPÈRE, LELIÈVRE, LETORT, LAMBERT, Léon LEFORT, LOTTE, LEPAUTONNIER, LARGE, MONOD, MORIN, MORPAIN, MOITY, MOUTIER, MAGNE, MALLEZ, MOUGEOT, MILLARD, MAYER, MOSER, MICHEL (Edouard), MIRAMONT, MILLARD, MAUNOURY, MONTIER, MARÉCHAL, MICHAUX, MAURIAC, MERVY, MONIER, MINIÈRE, MÉRIOT, MOREL, MOUCHET, MONTAGARD, MENARD, MIALHE, NORD, NEUDIN DE CONDÉ, NOACK, NITARD-RICORD, NAQUET, NOEL, NICOLAS, NORMAND-DUFIÉ, OVION, OZANAM O'KORKE, ONIMUS, ORMIÈRES, Paul POSSOZ, PILLON, POGGIOLI, PIETRA SANTA, PORTEFAIX, PARTHENAY, PRAT, PORTALIER, PASQUIER, PALLIER, PÉAN, PARIS, PRAT, PÉRIN, PINEL, PARMENTIER, PERNELLE, QUARANTE, ROBILLARD, RIVOLI, RENUCCI, à Blois, RAYMOND, RAYNAUD, ROUSSEAU, ROUBAUD, ROCCAS, ROUSTAN, ROSSIGNOL, ROYER, ROCHET, SERVAUX, SALES-GIRONS, professeur, DE SEYNES, SOTTAS, SICHEL, SPILMANN, SIMON, TRIANA, THÉODORAKIS (Athènes-Grèce), THULIÉ, TRIPIER, VERLIAC, VOURY, VARGAS-PARÈDES, VALENZUELA, VALMONT, LOVE-ZAYAS (Havane) ZARRIGO, ETC., ETC.

Clermont Oise). — Imp. Daix frères.